

Exemption du paiement direct des services de Planification familiale pour les jeunes au E

**L'Alliance droits et santé plaide pour la prise de décret d'appli**

Dans une lettre ouverte à trois ministres du gouvernement du Bénin parvenue à notre rédaction le mardi 21 février 2017, l'Alliance droits et santé d'Ong pour les femmes et les jeunes filles d'Afrique de l'Ouest, dans sa rubrique "Accès aux services de la planification familiale pour les adolescents", invite notamment les institutions d'Etat visées dans sa note à une synergie d'action pour la prise de décret portant exemption du paiement des services de Planification familiale pour les jeunes. La même lettre, par des statistiques, souligne l'urgence pour l'Etat béninois de rendre effective la poli exemption. Lire ci-dessous l'intégration de l'adresse.

**ACCES AUX SERVICES DE LA PLANIFICATION FAMILIALE POUR LES ADOLESCENT(E)S ET JEUNES****LETTRE OUVERTE À MESSIEURS**

Le Ministre de la Santé

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Le Ministre d'État Chargé du Plan et du Développement

Messieurs les Ministres,

Nous, membres béninois d'Alliance Droits et Santé (ADS) réseau d'ONG pour les femmes et les jeunes filles d'Afrique de l'Ouest, vous remercions pour votre engagement envers notre pays et particulièrement envers sa population, et votre volonté à contribuer à son plein épanouissement.

Au sein de notre dynamique, nous nous engageons pour l'amélioration du statut et de la santé des femmes et notamment des jeunes filles du Bénin.

Pour y arriver, des réformes s'avèrent indispensables dans certains domaines spécifiques, notamment celui de la santé. En conséquence, les institutions d'Etat dont vous avez la charge doivent, dans une synergie d'action, travailler pour améliorer, promouvoir, protéger et restaurer la santé de la population, particulièrement des adolescent(e)s et jeunes qui sont le levier du développement effectif de notre nation.

**UNE POPULATION JEUNE NOMBREUSE ET EN CONSTANTE AUGMENTATION**

Comme vous le savez, les difficultés pour garantir la santé des populations béninoises sont fourmillantes. Nous en voulons pour exemple les résultats provisoires du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-4), qui ont révélé des chiffres accablants. Notre pays comptait 9 983 884 habitants en 2013, dont presque la moitié a moins de 15 ans (45% de la population). De plus, 32,8% de la population sont des adolescent(e)s et jeunes de 10 à 24 ans. Si le rythme de croissance démographique est maintenu en l'état (3,5% par an), le Bénin devrait quasiment doubler sa population d'ici 2030 avec 16,6 millions d'habitants.

En conséquence, un déséquilibre s'observera indubitablement entre l'accroissement de la population et la croissance économique. Cette situation contribuera sans

nul doute à désenvelopper la pauvreté tout en limitant les possibilités de notre gouvernement et des ménages à dégager les ressources vitales, d'une part, à la satisfaction des besoins essentiels (santé, éducation, alimentation, habitat, eau potable, etc.) et d'autre part, à l'amélioration de la productivité des ménages et des entreprises.

En marge de tout ce qui précède, il est fondamental de souligner que le Bénin observe des taux élevés de mortalité maternelle (397‰ naissances vivantes), de mortalité néonatale (23‰), de mortalité infantile, infanto-juvénile et juvénile (respectivement 42‰, 70‰ et 30‰).

**DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PLANIFICATION FAMILIALE PRIS AU NIVEAU INTERNATIONAL A TRANSPOSER AU NIVEAU NATIONAL**

Messieurs les Ministres, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et le gouvernement béninois a pris la mesure de la gravité de la situation en souscrivant au plan international à des engagements forts en faveur de la santé de la procréation et de la planification familiale (PF), afin d'assurer une meilleure croissance démographique et économique du pays. Il s'agit notamment de :

- la signature du partenariat de Ouagadougou en février 2011 ;

- la souscription aux huit (08) engagements pris lors de la Conférence Internationale sur la Planification Familiale à Addis-Abeba en novembre 2013.

Parmi ces engagements, le Bénin a décidé de réduire les coûts de l'accès à la PF pour les adolescent(e)s et jeunes, à travers la mise en place d'une politique d'exemption du paiement direct des services de PF pour les jeunes.

Conscient, de ce que les enjeux de développement reposent sur le contrôle de sa croissance démographique, ce qui suppose la mise en place d'une politique de population, qui passe bien par une amélioration de l'accès à l'offre des services de PF (notamment la contraception), le Bénin a entamé le processus de mise en place des dites mesures d'exemption. Il s'agit d'une initiative louable car l'accès aux services de PF, au-delà d'être un problème de santé, est un sujet de société qui doit être

appréhendée de manière globale.

Aujourd'hui, le taux de couverture contre les adolescent(e)s et jeunes oscille autour 2011-2012), ce qui souligne une très faible contraceptive. Pourtant, en améliorant l'accès à des services PF pour les jeunes, on pourra éviter des infections au VIH/SIDA, des grossesses et non désirées, des avortements et décès de jeunes filles et de nourrissons. On pourra réduire le nombre de naissances et donc réduire la pauvreté et la faim, et l'autonomisation des femmes en luttant contre le taux de décroissance des filles.

**LE DECRET PORTANT SUR LES D'EXEMPTION DOIT DEVENIR EFFECTIF**

Nous, membres de la société civile, sommes convaincus que le terrain de réformes sociales mis en place par l'actuel gouvernement, est un terrain favorable à l'initiative de développement. La planification familiale étant un investissement clé pour l'émergence du Bénin, nous invitons les institutions d'Etat présentes à combiner leurs efforts en jouant de synergie pour l'effectivité de la prise de décret sur ladite exemption. En effet, le contenu de ce décret est déjà élaboré, mais il ne peut être mis en œuvre que si le gouvernement est prêt à faire surfer sur ce décret. Nous ne saurions terminer, Messieurs les Ministres, sans vous réitérer notre soutien et notre confiance à vos côtés dans cette lutte quotidienne pour toutes et tous aux services PF, gagnement effectif de notre pays le Bénin.

Ont signé les membres d'Alliance Droits et Santé Bénin :

CeRADIS-ONG /Centre de Réflexions et de Développement Intégré et la Solidarité  
Le Scoutisme béninois  
ONG Le BACAR/ Bureau d'Appui-conseil pour les Réalisations

Plus d'informations sur : <http://alliance-organisations.org/>

**Première édition de la journée du partenariat****La Jci Cotonou Aurore renforce ses collaborations**

La salle 110 du stade de l'amitié Général Mathieu Kérékou, a servi de cadre à la première édition de la journée du partenariat et de l'amitié, organisée par la Jci Cotonou Aurore. C'était le samedi dernier 18 février 2017. A travers cette journée, elle entend fidéliser ses rapports avec ses partenaires.

Eric Amou

Dans le but de nouer et de renforcer ses bases de collaboration avec ses partenaires et organisations amies, la Jci Cotonou Aurore a organisé le samedi 18 février 2017, à la salle 110 du stade de l'amitié Général Mathieu Kérékou, la première édition de la journée du partenariat et de l'amitié. C'est dans une ambiance très

Photo: DR



ci, les problèmes de la communauté doivent être résolus en étroite collaboration entre les composantes de la société. Elle conclut en invitant les organisations de la Jci à organiser davantage de journées de réflexion avec leurs partenaires, pour une collaboration efficace et bénéfique à la communauté. Yésidath Aminou et le représentant des partenaires Emmanuel Douso, respectivement Se-

partenaires sations am projets pré dat 2017. tion a été : mandation Lesquelles tions sero les diffé signées au chaines cours de l'entrepris et l'école formation Verchaui